



INSTITUT SAINT-LOUIS WAREMME

Éleveur 3^{ème}

Agent agricole polyvalent apd 4^{ème}

La formation d'agent agricole polyvalent vise l'exécution de manière autonome d'activités attribuées par le responsable d'une exploitation agricole et qui peuvent se rapporter :

Aux grandes cultures

- La préparation du sol et le semis ou plantation
- L'entretien et la protection des cultures ainsi que la préservation du sol
- La récolte et le stockage des produits végétaux



Aux productions animales

- Le soin quotidien aux animaux (alimentation, bien-être, santé)
- Le suivi de reproduction
- La collecte et le stockage des produits d'élevage

L'agent agricole polyvalent est amené à :

- Recevoir et transmettre des informations
- Observer et manipuler les animaux
- Préparer, utiliser et entretenir les machines et les outils.



Présentation du CEFA

2 jours à l'école + 3 jours en entreprise !